

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Objet :

Convention d'objectifs et  
de financement CAF  
Enfance Jeunesse

Avenant « Accueil Adolescents »

N° : D – 2024 – 12– 11 – 05a

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO.

**Procurations** à : M. Jean-Philippe GARCIA à M. René COUSIN, Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Françoise CRASSOUS à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à Mme Marie CHOLLET.

**Absents** : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance** : 18H30

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition de :

- la convention d'objectifs et de financement CAF « Subvention ALSH/ ALSH/Accueil adolescents » pour la période 2023-2027 concernant l'activité dédiée spécifiquement aux adolescents, avec son annexe listant les lieux d'implantation concernés par cette activité,

- l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « Subvention ALSH/Accueil Adolescents » en cours a pour objectif d'intégrer de nouvelles mesures visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille par le complément inclusif CAF (majoration de la subvention pour accueil d'adolescents en situation de handicap) et la possibilité de financer les développements d'activités dans ces accueils via le bonus territoire CTG en cas d'élargissement de la période d'accueil.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

#### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

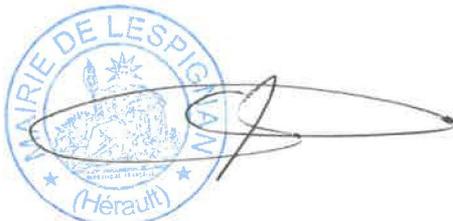
A l'unanimité des présents + 7 procurations,

Approuve les termes de l'avenant présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer avec M. le Directeur de la CAF de Béziers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 18 DEC. 2024

ID : 034-213401359-20241211-D2024\_12\_11\_05A-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 18 DEC. 2024  
Et publication ou notification  
Du  
Le Maire : 18 DEC. 2024